



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022

19 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean Sylvain Costerg - Anthony Destaing – Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet.

5 conseillers étaient excusés :

Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Pascal Valentin) - Rose Paviet (donne pouvoir à Xavier Urbain) - Laetitia Rigonnet (donne pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (donne pouvoir à André Pellicier) - Lucien Spigarelli (donne pouvoir à Corine Maironi-Gonthier).

5 conseillers étaient absents :

Franck Chenal - Murielle Chenal - Laurent Desbrini - Marie Martinod - Marie-Pierre Rebrassé.

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Anthony Destaing est ensuite désigné secrétaire de séance.

En préambule, Anne Gallienne de l'Agence de communication Pop Rock présente l'aboutissement de sa mission menée dans le cadre de la démarche « Transition écologique et solidaire » de La Plagne.

Il s'agit des premières actions et trajectoires vertueuses pour notre territoire, dans les domaines de la biodiversité, de la sensibilisation, des mesures d'impact et de la vie locale.

- 1) Préservation des habitats naturels : maintenir un niveau de biodiversité élevé, préserver les zones humides, revégétaliser les sols, vivre, travailler et grandir à proximité d'un parc naturel, aider nos forêts à s'adapter au changement climatique.
- 2) Sensibiliser le plus grand nombre, en commençant par nous-mêmes : La Plagne s'engage dans la démarche Flocon Vert, se forger une culture commune avec la « fresque du climat », se projeter pour mieux s'adapter, sensibiliser sur le terrain.
- 3) Réduire l'impact de nos activités : réduire notre empreinte directe sur le domaine skiable, l'eau une ressource précieuse, sobriété énergétique, chaufferie biomasse de Plagne Centre, meilleure intégration des aménagements, le projet télécabine des glaciers.
- 4) Prendre soin de nos habitants et de leur avenir : favoriser l'emploi des jeunes sur notre territoire, Champagny en Vanoise : un village vivant, des habitants mobilisés pour préserver leur patrimoine, Antropia : un nouveau lieu de vie sociale.

Corine Maironi-Gonthier note que ce dossier sera repris par d'un côté un agent de l'OTGP et de l'autre par un agent de la SAP, afin de mettre en place un projet partagé. « *Le projet proposé ici est cohérent, dit-elle, et cela nous permettra de nous mettre en route, afin de «faire». Nous ne voulons pas faire de la communication, mais de l'information : nous voulons apporter du fond, travailler sur différentes pistes, aussi petites soient-elles. Le bilan carbone en est un bon exemple ; en effet, cela sera pour nous une base, afin de savoir d'où nous partons, pour pouvoir comparer une fois que des actions auront été mises en place. Le label flocon vert que nous souhaitons mettre en œuvre est également un moyen de travailler sur ces questions à une échelle plus large (celle de la vallée, des écoles...), car si rien ne se passe, le label est perdu. Amélie Viallet, conseillère municipale déléguée au développement durable, va lancer des interventions dans les écoles primaires, avec le soutien de l'ASDER* ».

Corine Maironi-Gonthier remercie Anne Gallienne pour la qualité de sa prestation.

I - Administration générale :

1 – Approbation du procès-verbal des 2 précédents Conseil municipaux

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2022.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022.

2 – Projet d'inventaire des archives de la Commune

Madame le Maire donne la parole à Anne Le Mouëllic, adjointe en charge de ce sujet.

Anne La Mouëllic explique qu'un travail a été réalisé depuis 2021 avec le service Archives du Centre de Gestion de Savoie et les Archives départementales de Savoie afin de réaliser un diagnostic à propos des archives de la commune. Ce travail a permis d'évaluer l'état des documents et le degré de classement des archives de chacune des communes historiques.

Les archives concernées datent pour certaines du XVI^{ème} siècle ou de la période révolutionnaire. Les archives modernes (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) et contemporaines (après 1940) sont aussi comprises dans les documents étudiés.

Ce diagnostic a permis de rédiger un plan de travail validé par la Directrice des Archives départementales de Savoie et annexé à la présente délibération. Il ressort notamment de celui-ci que les documents étudiés ne nécessitent pas de restauration particulière, à l'exception des archives de Villette et de certains documents de Granier.

Le service Archives du Centre de Gestion de Savoie propose aujourd'hui de procéder au nettoyage, au classement, et à la rédaction d'un instrument de recherche pour l'ensemble de ces archives. Afin de réaliser ce travail, il sera par ailleurs nécessaire d'acquérir le matériel indispensable à la conservation des documents (boîtes à archives, chemises, etc.) ; enfin, un travail de restauration des archives de Villette voire de Granier sera aussi indispensable.

Corine Maironi-Gonthier précise que ce travail durera environ 139 jours, et pourra être planifié sur une durée de 4 ans. Le coût de ce travail est aujourd'hui estimé à 41 700 €.

Les Archives Départementales, dans le cadre de leur « aide financière pour l'inventaire, la restauration et la numérisation des archives communales », proposent une subvention au taux fixe de 60 % sur les dépenses engagées.

Le plan de financement serait donc le suivant :

	Jours	Coût estimé	Subvention 60 %	Autofinancement 40 %
Total	139	41 700 €	25 020 €	16 680 €
Soit par an	40	10 425 €	6 255 €	4 170 €

Une demande de subvention complémentaire pourra être déposée ultérieurement concernant des travaux de restauration à prévoir, notamment pour les archives de Villette. Celles-ci nécessitent en effet une étude complémentaire des Archives départementales.

Jacques Duc demande si, une fois le travail d'inventaire réalisé, les archives vont être regroupées en un seul lieu, et comment pourront-elles être consultées.

Anne Le Mouëllic répond que les seules archives non regroupées sont celles de Granier et que le choix a été fait de rassembler toutes les archives à Aime, afin de faciliter la consultation de ces dernières, à terme.

Jacques Duc fait remarquer qu'un montant de subvention et d'autofinancement n'est pas juste. Anne Le Mouëllic explique que compte tenu du volume des archives de Granier, une année supplémentaire a été rajoutée dans le plan de financement qui n'a alors pas été corrigé en totalité.

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le projet d'inventaire des archives de l'ensemble des communes historiques d'Aime-la-Plagne tel que présenté dans le plan de travail établi par le Centre De Gestion de la Savoie, et il demande une subvention équivalente à 60 % des dépenses prévues pour la réalisation de cet inventaire.

3 – Commission pour la Délégation de Service Public de la salle polyvalente de Montalbert

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de délégation de service public de la salle polyvalente de Montalbert, il est nécessaire de constituer une commission de Délégation de Service Public spécifique pour cette procédure qui sera chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres remises.

Elle précise que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission de Délégation de Service Public est composée du Président, qui est le Maire ou son représentant, et de 5 membres titulaires et autant de suppléants, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Madame de Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 24 octobre 2022 par laquelle il a approuvé le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la salle polyvalente de Montalbert, et défini les conditions de dépôt des listes en prévision de la désignation de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public de la salle polyvalente de Montalbert : les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ; et les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de la Commune jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 15/12/2022.

Considérant qu'une seule liste a été déposée, celle présentée par Mme Corine Maironi-Gonthier, maire,

Considérant que dans ce cas spécifique les nominations prennent effet immédiat,

.....Le Conseil municipal désigne les membres du Conseil municipal suivants pour participer à la commission de Délégation de Service Public de la salle polyvalente de Montalbert :

Le Président : Mme le Maire ou son représentant

Membres titulaires :

- . Xavier Urbain
- . Anne Le Mouëllic
- . Anthony Destaing
- . Pascal Valentin
- . Lucien Spigarelli

Membres suppléants :

- . Camille Dutilly
- . Amélie Viallet
- . Bernadette Chamoussin
- . Georges Bouty
- . Rose Paviet

4 – Renouvellement de la convention avec La Plagne Tarentaise pour le financement du circuit de transport interurbain des Charmettes / Plagne 1800

Madame le Maire rappelle que depuis 2012 la commune de la Plagne Tarentaise organise un service de transport urbain de personnes depuis le hameau des Charmettes, en passant par la piste de bob et jusqu'au site de Plagne Aime 2000. Elle rappelle également que la commune d'Aime-la-Plagne participe financièrement à ce transport puisqu'il bénéficie à la clientèle séjournant à Plagne Aime 2000.

Elle informe également que la commune de la Plagne Tarentaise a créé sa régie de transport le 11 juin 2018 et gère désormais en direct ce circuit.

Et elle précise que la participation de la commune d'Aime-la-Plagne s'élève de manière forfaitaire à 8 500 € pour la saison.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le renouvellement de la convention de participation financière conclue avec la commune de La Plagne Tarentaise, pour cette saison d'hiver 2022/2023.

5 – Convention avec le Conseil départemental de La Savoie pour le Fonds de Solidarité pour le logement

Madame le Maire donne la parole à Michel Genettaz, adjoint délégué aux travaux.

Michel Genettaz rappelle que le Fonds de Solidarité Logement géré par Conseil Départemental de la Savoie propose des aides financières pour le maintien de fourniture d'eau pour des personnes et ménages en situation de précarité titulaires d'un contrat d'abonnement auprès de la Régie des Eaux.

Cette convention fixe les engagements du Département et de la régie des Eaux d'Aime ainsi que les modalités d'intervention.

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention avec le Conseil départemental pour le Fonds de solidarité pour le logement, dans le cadre du dispositif « Solidarité Eau ».

II – Finances et ressources humaines :

6 – Restes à réaliser 2022, budget principal

Madame le Maire donne la parole à Pascal valentin, adjoint délégué aux finances.

Pascal Valentin explique à l'assemblée que les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses d'investissement prévues au budget primitif, engagées en cours d'année et pour lesquelles aucun paiement n'est intervenu avant le 31 décembre de l'année.

Michel Genettaz ajoute que beaucoup de chantiers sont terminés, mais qu'environ 50 % d'entre eux ne sont pas encore payés (NDLR : factures non parvenues et non payées).

Jacques Duc demande à quoi correspond le poste 239 pour Aime 2000. Corine Maironi-Gonthier précise qu'il s'agit du poste de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour d'Aime 2000, qui est reconduit chaque année, jusqu'à la réalisation du projet.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'état des restes à réaliser 2022 pour le budget principal, d'un montant de 4 520 988,00 euros en dépenses.

7 – Restes à réaliser 2022, budget eau

Pascal Valentin rappelle à l'assemblée que les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses d'investissement prévues au budget primitif, engagées en cours d'année et pour lesquelles aucun paiement n'est intervenu avant le 31 décembre de l'année.

Il présente ensuite l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 tel que détaillé par chapitre dans le document joint aux conseillers municipaux.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'état des restes à réaliser 2022 pour le budget de la régie de l'eau, d'un montant de 255 339,00 euros en dépenses.

8 – Restes à réaliser 2022, budget assainissement

Pascal Valentin rappelle à l'assemblée que les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses d'investissement prévues au budget primitif, engagées en cours d'année et pour lesquelles aucun paiement n'est intervenu avant le 31 décembre de l'année.

Il présente ensuite l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 tel que détaillé par chapitre dans le document joint aux conseillers municipaux.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'état des restes à réaliser 2022 pour le budget de la régie de l'assainissement, d'un montant de 64 652,00 euros en dépenses.

11 – Décision modificative n°2, budget assainissement

Pascal Valentin expose qu'une DM n°2 au budget assainissement est nécessaire afin de prendre en compte les modifications suivantes : virement de crédit entre deux chapitres pour permettre l'annulation des créances décidées dans l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	500
611	Sous traitance	-	500
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		500
6541	Créances admises en non valeur		500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			-

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 2 au budget assainissement, soit un virement de crédit de 500,00 euros entre 2 chapitres.

III – Travaux et affaires forestières :

12 – Convention de passage, sur terrains privés, de canalisation eaux usées au Villaret

Madame le Maire donne la parole à Anthony Destaing, adjoint délégué à l'urbanisme.

Anthony Destaing expose au Conseil municipal le projet de création et le raccordement d'un réseau d'eaux usées sur le secteur du Villaret de Montgirod. Il précise que ces travaux nécessitent le passage de canalisations sur une propriété privée et qu'ils doivent faire l'objet, au préalable, d'une convention pour autorisation de passage en terrains privés.

a) Convention pour autorisation de passage de canalisations d'eaux usées en terrain privé – M. Stéphane Rochaix

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'autorisation de passage de canalisation d'eaux usées, avec M. Stéphane Rochaix, propriétaire des parcelles cadastrées section 169 F n°438 et 439 au Villaret de Montgirod, lieudit Le Pontet.

b) Convention pour autorisation de passage de canalisations d'eaux usées en terrain privé – M. Robert Traissard

Robert Traissard concerné par le sujet, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'autorisation de passage de canalisation d'eaux usées, avec M. Robert Traissard, propriétaire de la parcelle cadastrée section 169 F n°436 au Villaret de Montgirod, lieudit Le Pontet.

c) Convention pour autorisation de passage de canalisations d'eaux usées en terrain privé – Mme Marie Villien

.....Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'autorisation de passage de canalisation d'eaux usées, avec Mme Marie Villien propriétaire de la parcelle cadastrée section 169 F n°435 au Villaret de Montgirod, lieudit Le Pontet.

Corine Maironi-Gonthier remercie les différents propriétaires pour la mise à disposition de leurs terrains.

13 – Vente du lot 13 au lotissement de l'Adray

Anthony Destaing expose au Conseil Municipal que M. et Mme Sophie et Jean-François Scariot ont sollicité la commune pour l'acquisition d'un terrain dans le lotissement de l'Adray à Longefoy afin d'y établir sa résidence principale.

Il propose donc de vendre à M. et Mme Sophie et Jean-François Scariot le lot n° 13, d'une superficie de 530 m². Il précise que le prix de vente du lot s'élève à 91 000 € TTC.

Et il indique que la Commune a obtenu l'avis du Domaine en date du 24 novembre 2022.

.....Le Conseil municipal, à la l'unanimité des membres présents, approuve la vente à M. et Mme Sophie et Jean-François Scariot du lot n° 13 dans le lotissement de l'Adray d'une superficie de 530 m² pour le prix de 91 000 € TTC.

La séance du Conseil municipal est levée à 19h20.

La présidente de séance, Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance, Anthony Destaing.